



Pays de
Grande Sologne
syndicat mixte

COMITE SYNDICAL

MARDI 02 FEVRIER 2021 – 18 H

SALLES DES FETES – LAMOTTE-BEUVRON

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY – EFFECTIF LEGAL DU COMITE SYNDICAL : 60

Les élus du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le mardi 2 février 2021 à Lamotte-Beuvron, 1 avenue de l'Hôtel de Ville – Esplanade des anciens combattants d'Afrique du Nord, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, Mme Christina BROWN, (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. Francis VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Gérard GATESOUBE, (La Ferté Imbault), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Pascal LIEUVE, M. Thierry PASCAULT (Millançay), M. Éric MORAND, M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Pierre BARIJOU (Nouan-le-Fuzelier), M. Patrick HERRERA (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Louis DUPONT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC, Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Kathaleen COURCELLES, M. Anthony GUICHARD (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzon), Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : M. Gilles CLEMENT, Mme Isabelle GASSELIN, M. Louis de REDON (Conseillers départementaux), M. Jean-Pierre GUEMON (La Ferté Beauharnais), Mme Pierrette DUPRÉ (La Ferté Imbault), M. Éric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU, Mme Murielle BARELAUD (Orçay), Mme Pirkko TURUNEN (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), Mme Jutta CERF (Vernou-en-Sologne), M. Daniel LOMBARDI (Yvoy-le-Marron).

Avait donné pouvoir : 1

Secrétaire de séance : M. Patrick LUNET

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 51

Nombre de votants : 52

Date de la convocation : jeudi 21 janvier 2021 accompagnée de l'ordre de jour.

Assistaient également au Comité syndical : Mme KANENGIESER, Mme VENON (PGS)

COMITE SYNDICAL – PAYS DE GRANDE SOLOGNE

Mardi 2 février 2021 - Débat sur les Orientations Budgétaires 2021

Monsieur le Président dénombre les 51 délégués présents, constate que le quorum est bien atteint et ouvre la séance.

Il excuse Monsieur Jean-Pierre GUEMON, maire de La Ferté Beauharnais, qui donne pouvoir à Madame Laurence LASSUS. Il remercie la présence de Madame Christina BROWN, vice-présidente du Conseil départemental, suppléante de Madame Isabelle GASSELIN, excusée.

Il remercie M.SCIOU de *La Nouvelle République* et Mme BOUVY-TESTARD du *Berry Républicain* de leur présence.

Il indique que la publicité de la présente séance a été faite sur le site internet du syndicat et dans la presse locale.

Il fait ensuite appel à candidature pour nommer un secrétaire de séance. M. Patrick LUNET, Maire de la commune de Nouan-le-Fuzelier, se porte volontaire pour remplir cette fonction.

Cette décision est entérinée par un vote à main levée.

Monsieur le Président rappelle les mesures sanitaires et les gestes barrières en raison de la lutte contre l'épidémie de la COVID-19.

Il soumet pour approbation aux délégués le procès-verbal du comité syndical du 25 novembre 2020.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : approbation à l'unanimité

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que le rapport d'orientation présente séance a été joint par mail à la convocation du jeudi 21 janvier 2021 à l'ensemble des délégués, avec l'ordre du jour suivant :

1. **Débat sur les orientations budgétaires 2021** (présentation du rapport).
2. **Informations SCoT** : autorisation de vacances pour le projet urbanisme et ouverture des crédits correspondants au budget ; point d'étape PADD.
3. **Demande de subvention pour l'animation-gestion du programme Leader 2021**
4. **Questions diverses**

1- ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 :

Le Président donne lecture du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2021, envoyé aux délégués syndicaux en date du 21 janvier 2021.

Le projet de budget 2021 s'inscrit dans la perspective d'une contribution des membres identique aux exercices précédents.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Pour 2021 :

Pour les futures contractualisations :

- Diagnostic environnemental obligatoire dans le cadre de la prochaine contractualisation avec l'Etat (utile pour le SCoT et le prochain CRST) ; réflexion autour de la santé (diagnostic, prescriptions...), étude concernant la gestion et la préservation de la forêt dans son ensemble (accès aux points d'eau, entretien...) en partenariat avec le SDIS et les services de la DDT.
- Tournée du président dans les communes, débutée le 27 janvier jusqu'au 24 février : recensement des projets des communes pour préparer la prochaine contractualisation avec la Région.
- CC Portes de Sologne : CRST commun.

Stratégie de développement du territoire :

- Santé, travailler à la construction d'un Contrat Local de Santé sous l'égide de l'ARS car le dispositif PAIS ne suffit pas. Le Président informe les délégués que Daniel LOMBARDI, Guillaume GIOT et Stéphane LEROY vont travailler sur cette thématique
- **Natura 2000 Sologne** : faire revenir ce dispositif au cœur du Pays de Grande Sologne.
- **Lutte contre les incendies de forêts** : avec le SDIS 41 et la DDT, travail sur la prévention des feux de forêts dans le département. La Sologne est au cœur de ce dispositif. Il peut peut-être être mené un projet expérimental sur 5 à 6 châteaux d'eau du territoire avec l'installation de caméras thermiques de surveillance+ un observatoire de la faune et de la flore ?
- **Développement touristique :**
 - **Développement de l'agrotourisme** (développer des parcours et itinéraires des vins, des fromages et des produits locaux).
 - **Développement du tourisme sportif** ;
 - **Projet de création d'un village Sologne** : évènementiel à l'occasion du Game Fair 2021 si celui-ci est maintenu les 11,12 et 13 juin prochains. Création d'un village de producteurs, avec animation de ce marché, un espace exposition mêlant une « destination Sologne » avec les professionnels du tourisme et les institutions, la présence des maisons à thème, les métiers d'art et des artisans traditionnels de Sologne...
 - **Préserver et promouvoir le patrimoine matériel et immatériel de la Sologne**. Création d'une animation rurale dans le cadre des fêtes traditionnelles des villages, alliant modernité et tradition (foires aux oies, à la citrouille, au petit élevage, à la châtaigne, Saint Barnabé, festidrône...).
 - **Projet « Main Street »** : revitalisation des centres-bourgs. Programme de rénovation et réhabilitation des centres et de la rue principale. Rénovation du petit patrimoine, renforcement des commerces de proximité.

Démarche partenariale : poursuite du projet de coopération autour de la valorisation des potentiels touristiques des territoires (cheval, vélo, chasse, hébergements, itinérances douces...) notamment par la valorisation de la Route Européenne d'Artagnan auprès des partenaires marocains.

Travail en coopération avec le Pays Vendômois sur les questions d'énergie.

Démarche multi-partenariale « Terre de Jeux – JO 2024 » avec le CDOS et les territoires : nécessité de travailler en amont pour valoriser le territoire de la Sologne. Notre territoire doit s'insérer dans une démarche de

développement économique. Alexandre AVRIL, 2^e Vice-président indique que olympique du 3 au 6 février, la ville de Salbris va mener des actions.

Programme LEADER :

- Le coût de la mutualisation du poste avec la Chambre d'agriculture est identique au BP 2020 (80% de subvention LEADER) : mi-temps + prise en charge partielle du poste du chef de projet développement territorial Leader.
- Soutien au projet de valorisation des itinéraires doux en Sologne, et notamment du tourisme équestre avec la participation au projet de coopération Leader avec 5 autres GAL. Objectifs : définir et baliser le tracé retenu de la route des cardinaux qui traverse le territoire du Pays, faire un relevé de tous les points d'hébergements et de services susceptibles d'accueillir les cavaliers et les randonneurs. Il s'agit d'un projet européen qui Part de Maastricht, qui traverse la Belgique et la France jusqu'à l'Espagne. Le tracé de la route des cardinaux serait réalisé en premier par le Comité Régional d'Équitation. Ce projet s'inscrit parfaitement dans la stratégie de développement touristique mené par le Pays de Grande Sologne.
- Participation et soutien aux projets et au plan de communication 2021 de la Marque Sologne.

Section d'investissement :

- Équipements informatiques et mobiliers : le syndicat mixte s'est rééquipé en matériel informatique et logiciels.
- Démarche SCoT : solde de la prestation EAU. Engagement de l'amortissement différé à 2022 (sur 10 ans). La dernière version du projet de PADD actualisé a été envoyée aux services de la DDT pour relecture. La DDT a accepté, compte tenu de la situation sanitaire, de programmer une réunion PPA dans les meilleurs délais en visioconférence, après envoi préalable du document à l'ensemble des partenaires associés.

Après en avoir débattu, le Comité syndical prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2021, à la suite de la présentation du rapport d'orientations budgétaires (délibération n°2021-01).

VOTE DU COMITE SYNDICAL : favorable à l'unanimité

2- INFORMATIONS SCoT :

A- Point d'étape PADD - Monsieur Alain DELARBRE rappelle les éléments constitutifs d'un SCoT :

L'article L141-2 du code de l'urbanisme définit les pièces obligatoires qui constituent le SCoT. Celui-ci doit comporter :

- **Un rapport de présentation** (Articles L141-3 et R122-2 du code de l'urbanisme) :

Il explique les choix et orientations retenus dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et le Document d'Orientations et d'Objectifs.

Il présente de manière obligatoire :

- un diagnostic du territoire sur l'ensemble des thématiques abordées par le SCoT,
- une évaluation environnementale (détaillée à l'article R141-2 du code de l'urbanisme),
- une analyse chiffrée de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers lors des 10 années précédant l'arrêt de projet du schéma.

- **Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (article L141-4 du code de l'urbanisme) :

Le PADD constitue au sens large le projet politique des élus qu'il convient de mettre en œuvre sur le territoire.

Il fixe les objectifs des politiques publiques sur le territoire : urbanisme, logement, transports et déplacements, implantation commerciale, équipements structurants, développement économique, touristique et culturel, communications électroniques, qualité paysagère, protection et mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, mise en valeur des ressources naturelles, lutte contre l'étalement urbain, préservation et remise en état des continuités écologiques.

- **Un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** - (Articles L141-5 à L141-26 du code de l'urbanisme) :

Le DOO est le seul document prescriptif et opposable du SCoT. Il est la traduction réglementaire du PADD. Il précise les orientations générales, les espaces à protéger, les grands équilibres et les objectifs relatifs notamment à l'habitat, aux transports en commun, à l'équipement commercial et artisanal, aux paysages, aux risques, à l'urbanisation... C'est ce document qui formule les prescriptions avec lesquelles les documents de planification communale ou intercommunale (carte communale, PLU, PLUi) devront se rendre compatibles. Il est à noter que depuis la promulgation de la loi du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), les SCoT dont l'élaboration ou la révision a été prescrite après la publication de ladite loi

doivent comporter au sein du DOO un Document d'Aménagement Artisanal et les dispositions sont précisées à l'article L141-17 du code de l'urbanisme.

- **Pour le SCoT du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne :**

Le projet de PADD du SCoT a été transmis à la DDT pour avis.

Le Débat en conseil syndical sera organisé dès le retour d'éventuelles observations, le PADD doit faire l'objet d'un débat en conseil syndical.

Réunion des Personnes Publiques Associées (PPA) : le PADD sera transmis à l'ensemble des partenaires, qui seront invités à formuler leurs commentaires par écrit (Etat, région, département, CCI, FDC, ...). Compte tenu de la situation sanitaire, cette réunion PPA pourrait être organisée en visioconférence. Les modalités du déroulement de cette réunion seront présentées à la préfecture (DDT).

Contraintes pour organiser le Débat Public en raison des mesures sanitaires : à la suite de la consultation des PPA, le débat public doit être organisé, mais la situation sanitaire nécessite un mode de communication particulier. Après échanges avec la responsable du service Urbanisme et Aménagement de la DDT, ce débat pourrait être réalisé par internet/intranet. Une campagne d'information préalable est à prévoir.

Ce débat public pourrait prendre la forme d'une présentation vidéo, en ligne, réalisée par le cabinet EAU. Les questions seraient posées en direct par le public connecté sur le site.

La demande est en cours auprès de la DDT pour ne pas courir le risque d'une invalidation. La réponse nous sera communiquée prochainement.

Un dossier portant sur l'organisation du débat public doit être établi et présenté à la préfecture.

Documents d'Orientations et d'Objectifs DOO : à la suite de la réunion PPA et de la prise en compte des différentes observations formulées, il sera alors possible d'engager la rédaction des Documents d'Orientations et d'Objectifs (DOO), - économie, services, environnement, résidentiel, déchets. Ces documents opposables, précisent les actions à mettre en œuvre pour concrétiser les objectifs du PADD, donner corps à la stratégie.

Calendrier Prévisionnel immédiat :

- Débat syndical >> février - mars
- Réunion PPA >> mars
- Réunion publique >> avril

B- Proposition : autorisation de vacations pour le projet d'urbanisme du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne et ouverture des crédits correspondants au budget 2021 :

Pour mener à bien et dans les meilleurs délais la bonne exécution du SCoT, le syndicat mixte doit faire face à un besoin de gestion diffus, pour le pilotage du dossier SCoT.

Le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale introduit dans le décret du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public une définition des vacataires, pour les exclure du champ d'application du décret du 15 février 1988.

Il convient donc de recruter un agent, qui sera exclu du régime des contractuels de droit public au sens de l'article 1^{er} du décret du 15 février 1988, car missionné pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés.

- **Spécificité fonctionnelle de la mission** : le poste vise à exécuter un acte déterminé, à savoir la conduite des réunions nécessaires à l'adoption par le syndicat mixte de son SCoT
- **Discontinuité** : l'emploi ne correspond pas à un besoin permanent du syndicat mixte et l'exercice des missions est imprévisible et discontinu : il se réalisera au gré des besoins et des réunions de travail.
- **Rétribution** : conséquence du caractère discontinu, la rémunération de la personne recrutée sera attachée à l'acte. Elle sera établie au vu d'un relevé contradictoire de feuilles de missions.

Le syndicat mixte doit délibérer aux fins d'autoriser le recrutement d'un vacataire sur ces missions et prévoir l'ouverture des crédits correspondants au budget.

Après en avoir débattu, le Comité syndical valide la proposition présentée, autorise le syndicat mixte à rémunérer un vacataire dans les conditions énumérées, dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget dans la limite de 4 500 € par an, autorise le Président à signer tout document, convention ou actes relatifs à cette décision (délibération n°2021-02).

VOTE DU COMITE SYNDICAL : favorable à l'unanimité

3- PROGRAMME LEADER - DEMANDE SUBVENTION ANIMATION/GESTIO

Concernant le pilotage et l'animation du programme européen « La Sologne, une culture au naturel », il est proposé que le Pays dépose, comme les années précédentes, une demande de subvention leader au titre de la fiche 19.4, pour la prise en charge des missions relevant des dossiers Leader (Projet de délibération N°2021-03).

VOTE DU COMITE SYNDICAL : favorable à l'unanimité

4 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Le contrat de Madame Sophie Leroy, animatrice de développement territorial pour le CRST et le programme Leader, rédacteur principal catégorie B, a pris fin le 31 janvier 2021. Madame Leroy a donné pleine et entière satisfaction dans l'exercice de ses missions.
- Retour de Madame Valérie Argy au poste de chef de projet développement territorial.
- **CRST 2021-2027** : la mission d'évaluation du CRST 2014-2020 est presque terminée et va être envoyée aux services de la Région pour validation. Pour la période 2021-2027, comme évoqué dans les précédents comités syndicaux, il est proposé que la communauté de communes des Portes de Sologne élabore un CRST commun à celui du syndicat mixte, à titre dérogatoire et sans structure juridique rattachée, afin que ce territoire puisse bénéficier de crédits d'investissements de la part de la Région sur son territoire.
- **Fin des contrats de ruralité en 2020, remplacés en 2021 par les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)** : une réunion d'information aux élus et aux territoires concernés aura lieu le 8 février prochain, organisée par les services de la Préfecture. A ce titre, le syndicat mixte souhaite élaborer un diagnostic environnemental de son territoire permettant d'aboutir à la rédaction d'une stratégie de territoire pour les années à venir, préalables nécessaires à la signature du prochain contrat avec l'Etat.
- **Appel A Projets (AAP) de l'Etat – Plan de Relance (fiche 2.4.1) – Sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales en 2021 et 2022.** Cet appel à projets concerne les travaux liés à la modernisation du réseau potable, en prenant en compte des conclusions du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la collectivité et le rendement de son réseau ; et les travaux de mise aux normes des stations de traitement des eaux usées. Les crédits (250 M€) sont alloués par les Agences de l'eau.
Modalités de sélection des projets : les dossiers seront engagés au fil de l'eau selon le cadre validé par les conseils d'administration des Agences, dès réception des demandes d'aides.
Calendrier : 1^{er} trimestre 2021 : dépôt des dossiers auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne / 2021-2020 : engagement vis-à-vis des maîtres d'œuvres / 2022-2023 : versement des crédits selon l'échéancier prévu dans les décisions de subvention.
Plus d'infos : [Sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales en métropole et dans les outre-mer | economie.gouv.fr](https://www.economie.gouv.fr)
- **Dispositif Petites Villes de Demain** : Guillaume GIOT, maire de Neung-sur-Beuvron, demande à quelle échelle de contractualisation il est possible d'envisager ce dispositif et souhaiterait que celle-ci puisse se réaliser à l'échelle des 3 communautés de communes ou du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne, notamment pour recruter un animateur territorial. Le Président propose que ce poste puisse se trouver dans les locaux du syndicat mixte. Cette proposition est validée par les 3 présidents des communautés de communes du territoire. Madame Agnès THIBAUT précise que le poste sera pris en charge financièrement par les 3 communautés de communes. Le Président du syndicat mixte propose qu'une réunion de cadrage soit programmée prochainement avec Madame la Sous-préfète.
- **Date du prochain comité syndical, fin février à Salbris pour le vote du Budget Primitif 2021.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h00.

Le Secrétaire de séance



Patrick LUNET

A Lamotte-Beuvron, le 2 février 2021

Le Président

SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON



Pascal BIOULAC